



Nos voyageurs sont maintenant sur la route et vous visiteront prochainement avec les échantillons les plus complets en fourrures, casques en imitation, calottes, gants, mitaines et souliers mous.

Vous êtes priés de bien vouloir attendre que vous ayez eu l'occasion d'examiner nos échantillons avant de placer vos commandes. Nous vous assurons que la qualité des matériaux employés et le fini des marchandises ne laissent rien à désirer.

Z. PAQUET,
... QUEBEC.

LA

Semaine Commerciale

9 RUE ST-ANTOINE Téléphone 744.

ABONNEMENT A

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

1^{re} année.....\$3.00
 6 mois..... 1.00
 Les avis de refus d'abonnement, — il en sera de même des avis de changement d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du journal, par écrit ou autrement.

TARIF DES ANNONCES

1^{re} insertion..... 10c. la ligne
 insertions subséquentes..... 8c.
 MESURE AGATE

Atelier Typographique

DE

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Attention et promptitude

CARACTERES NEUFS ET VARIÉS,

PRESSES MODERNES

Impressions en tous genres, Ouvrages de goût, Papeterie de commerce, Formules de loi, Factums, Affiches et Cartes en couleurs,

Exécutés aux meilleures conditions

Spécialité : Papeterie imprimée

pour Beurreries et Fromageries,

Attention particulière pour commandes par la poste, adressées BOITE 233.

Téléphone 744.

AUX ABONNES

Prérez de consulter le coupon d'adresse collé sur la première page du journal. La date inscrite en regard de votre nom indique jusqu'où votre abonnement est payé. Ecrivez-nous, s.v.p., les frais de correspondance inutile, et renouvelez votre abonnement à l'échéance.

BARTH & THOMPSON.

QUÉBEC, VENDREDI, 12 Juin 1896

Une jolie question à étudier pour les hommes de loi, c'est celle que nous avons soulevée dans notre numéro du 29 mai.

Le Pacifique est-il chez lui sur l'emplacement de l'ancien Hâvre du Palais, cédé en 1851 par le gouvernement du Canada à la cité de Québec à titre de simple usufruit ? L'interdiction d'aliéner cette propriété, stipulée au titre de 1851, est-elle périmée ou non ?

Nous sommes informé que ce point de droit a déjà beaucoup préoccupé de fortes têtes du barreau de Québec.

x

Hier, en descendant à la Basse-Ville, nous supprimeons des gamins en train de dévaster les jeunes arbres qui font déjà une si belle décoration à la Place du vieux Parlement.

Les parents devraient bien inspirer à à leurs enfants le respect de la propriété publique. Le boomerang du gamin, si on ne l'arrête, est en train de massacrer les arbres plantés à grands frais tous les printemps. Nous espérons que la police recevra des instructions spéciales à ce sujet.

x

La candidature de M. Dobell, nous sommes heureux de le dire, reçoit un bon accueil parmi les hommes d'affaires.

L'an dernier, nous demandions un homme de bonne volonté et d'influence pour pousser l'entreprise du pont de Québec à Lévis, rallier les chemins de fer intéressés à cette œuvre et en assurer ainsi la prompte exécution. M. Dobell est justement dans les bonnes conditions pour rendre cet immense service à la ville.

LES ASSURANCES CONTRE LE FEU

Nous soumettons à l'attention de la Fire Underwriters' Association le tableau que nous publions plus loin, indiquant les pertes subies à Québec par les compagnies d'assurance pendant l'année qui vient de s'écouler.

Cette compilation a été préparée avec un soin extrême, et nous avons cherché à atteindre le plus près possible de la vérité, bien qu'il soit généralement assez difficile de faire dire aux assurés le chiffre exact de leurs pertes. Dans le doute, nous avons plutôt majoré les montants.

Ces chiffres établissent une diminution croissante des risques d'assurance à Québec. La ville a dépensé un million de piastres dans ce but, et aujourd'hui il n'y a plus guère possibilité que pour des commencements d'incendie. Tout concourt en ce sens. La mode de construction est plus surveillée que jamais, le niveau de l'architecture locale s'élève notablement ; les systèmes d'éclairage les moins dangereux se répandent à vue d'œil, de même que le chauffage à l'eau chaude et la cuisine au gaz. Tout devrait donc engager les compagnies d'assurance à baisser pavillon.

Au contraire, après avoir fait faire un semblant de revision par un inspecteur qui, nous informe-t-on, n'avait pas la compétence requise pour un pareil ouvrage, elles ont réduit les taux à St-Sauveur, qui jusque là était traité comme une municipalité rurale de quatrième ordre ; puis, pour se rattraper, elles ont relevé le tarif des risques commerciaux en ville.

Nous disons que c'est là une criante injustice pour Québec. Des informations que nous avons raison de croire plausibles nous permettent d'avancer que l'assurance-feu coûte plus cher à Québec qu'à